



Je voudrais demander de rétablir la pension alimentaire

Par **versini**, le **02/08/2008** à **16:24**

je suis divorcée depuis 2003. J'ai eu la garde de mes 2 enfants. Il y a 2 ans j'ai eu de gros problèmes avec mon fils et j'ai dû demander de l'aide aux juges des enfants car je ne maîtrisais plus mon fils et son père ne voulait pas s'en occuper. Mon fils à était placé dans un foyer et la garde m'a était retiré à la demande de mon ex mari. Donc mon ex mari a cessé de me versé une pension alimentaire pour mon fils(ce qui est normal) mais ne me verse plus non plus pour ma fille. Là je vous pose la question car un jugement de placement a été rendu, la pension alimentaire pour mon fils annulée, mais pour ma fille? Aujourd'hui mon ex mari à 2 enfants âgés de 14 et 16 ans dont il n'assume pas du tout . En effet mon fils est maintenant dans une famille d'accueil pris en charge par ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et mon mari ne paie rien du tout. Est ce normal? Est ce que je peux lui réclamer une pension alimentaire pour ma fille car pour elle rien a changé. Il n'y a pas eu d'annulation de pension alimentaire, c'est mon ex mari qui en a décidé ainsi. Ma question est est ce que je suis en droit de lui réclamer une pension alimentaire ?